



AVIS DE COURSE

Régate du Muguet - Dimanche 1^{er} Mai 2022

Organisée par l'ANSM - Grade 5C - Manche du Challenge Voile Aire Toulonnaise (CVAT)

Rappels préalables

- Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il peut ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime. En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre le départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.
- Toutes les conditions sanitaires en vigueur lors de la régates seront imposées aux concurrents, au Comité de Course, aux bénévoles et aux personnels du club organisateur

1- L'EPREUVE EST REGIE PAR :

- Les Règles d'Introduction à la Régate (R.I.R. - disponibles en annexe sur le site www.ansmvar.fr)
- Les prescriptions de la FFV et le règlement OSIRIS
- Les règles particulières du CVAT

2- DROITS D'INSCRIPTION – ADMISSIBILITE : Les frais d'inscriptions sont de 40 € pour tous les bateaux

Les inscriptions peuvent se faire en ligne ou en présentiel. Une inscription sera considérée comme validée une fois le règlement effectué et après vérification des licences compétition et des ratings bruts et nets.

2.1 - En ligne sur le site de l'ANSM [en cliquant ici](#) avant le 29 avril 23h

2.2 - En présentiel au local de l'ANSM sous la capitainerie du port de St Mandrier

Le samedi 30 avril de 9h30 à 12h et de 14h à 17h (heure limite des inscriptions en présentiel)

2.3 - L'épreuve est ouverte aux voiliers habitables des classes OSIRIS & CVAT : A B C D1-D 2 - R1 R2 R3 R4. L P1-P2-T Les classes A et B sont invitées à s'inscrire en classe P1. Les classements "P1, P2" ou "T" seront faits si au moins 5 bateaux y sont inscrits. La régates est classée en catégorie C la carte PUB est obligatoire.

3- SITUATION DU PLAN D'EAU : du cap Sicié à l'anse de Carqueiranne.

4- PROGRAMME : Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau : dimanche 1^{er} mai 2020 à 11h30

5- INSTRUCTIONS DE COURSE : disponibles lors des inscriptions en présentiel et en ligne sur www.ansmvar.fr

6- TYPE DE PARCOURS : Les parcours seront de type « côtier ».

8- CLASSEMENT :

Le système OSIRIS sera utilisé avec la formule "temps sur distance" et l'attribution des points selon le système H.

9- INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES :

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription les LICENCES FFVoile « COMPETITION » et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Des licences temporaires peuvent être établies jusqu'au 30 avril par l'ANSM (prévoir au préalable le certificat médical avec mention « COMPETITION »).

Pour les extérieurs des places de port gratuites sont disponibles du vendredi 30 avril soir au 2 mai midi, prévenir l'organisation de la Régate du Muguet par mail ansmvar@gmail.com avant le lundi 25 avril 23h00.

10- LECTURE DU PALMARES - REMISE DES PRIX - BUFFET :

Dimanche 1^{er} mai à 18h30

Quai Séverine, (à côté de la Capitainerie)- Saint-Mandrier